

# FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME<sup>1</sup> COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

« Projet d'appui prioritaire à la Justice et à la Sécurité »

*Conakry le 06/07/2010  
Avril-Juin 2010*

|   |   |                                  |                     |                         |        |
|---|---|----------------------------------|---------------------|-------------------------|--------|
| Organisation(s) des NU bénéficiaire(s): | PNUD  | Domaine Prioritaire:             | Justice et sécurité |                         |        |
| Autorité(s) nationale(s):               | Ministère de la Défense nationale, Ministère de la Justice, Ministère de la sécurité  |                                  |                     |                         |        |
| Numéro du Programme:                    | (PBF/GIN/B-1) 00074100  |                                  |                     |                         |        |
| Nom du Programme:                       | Appui prioritaire à la Justice et à la sécurité   |                                  |                     |                         |        |
| Budget Total:                           | 1 708 801 USD   |                                  |                     |                         |        |
| Montants engagés:                       | 3 198.72 USD  | Pourcentage du montant approuvé: | 0,18%               |                         |        |
| Montants déboursés:                     | 1 062 113. 28 USD   | Pourcentage du montant approuvé: | 62,16%              |                         |        |
| Date d'approbation/Comité de Pilotage:  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le projet d'appui prioritaire à la Justice et à la Sécurité a été approuvé par une procédure spéciale d'urgence du PBSO le 20 janvier 2010 après sa signature par le gouvernement en Octobre 2009</li> <li>2. Le PROJET a été approuvé selon une procédure spéciale. Le comité de pilotage du projet est en cours de mise en place</li> </ol> |                                  |                     |                         |        |
| Durée du Programme:                     | 1 an  | Date de clôture prévue:          | 19 Janvier 2011     | Retard éventuel (mois): | 3 mois |

| Objectifs:  | Réalisations/Résultats:   | Pourcentage de réalisation:                               |
|---|---|---|
| <p><b>OBJECTIF IMMEDIAT</b><br/>Appuyer la promotion des Droits de l'Homme, et le renforcement du secteur sécuritaire et celui de la justice</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système judiciaire et assurer la mise en place d'instruments de promotion et de protection des droits humains ;</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quatre points focaux du projet sont identifiés et opérationnels: Primature, Ministère de la Défense nationale, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 100%</li> </ol> |

<sup>1</sup> Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer aux groupes vulnérables la protection de droit nécessaire à leur épanouissement ;</li> <li>• Soutenir le développement d'un programme holistique de réforme du secteur de la sécurité ;</li> <li>• Permettre aux acteurs nationaux, notamment la police de contrôler efficacement la situation sécuritaire du pays durant le processus électoral</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Un appui institutionnel (équipements informatiques et bureautiques) est apporté au Ministère de la Justice pour améliorer la qualité des sessions d'assises.</li> <li>3. Un appui technique est apporté à la Cour d'Appel de Kankan pour la tenue des assises. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un MOU est signé avec une ONG de juristes ou d'avocats pour assurer la défense des personnes vulnérables visées par les assises</li> <li>• Un récapitulatif des dossiers en instance est fait, la consultation des dossiers des bénéficiaires a commencé, les équipements sont livrés</li> <li>• La session d'assises est tenue et les dossiers identifiés bénéficient du soutien de l'ONG</li> </ul> </li> <li>4. Les acteurs de la chaîne pénale bénéficient d'une formation appropriée et adaptée à leur rôle.</li> <li>5. Le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité est finalisé, validé et officiellement remis aux autorités nationales.</li> <li>6. Les recommandations à court terme contenues dans le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité sont transformées en un projet opérationnel</li> <li>7. La FOSSEPEL dispose de capacités pour assurer ses missions dans le respect des principes des droits de l'homme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipements de transmission, de communication et informatiques sont fournis à la force avant le scrutin présidentiel</li> <li>• Une formation sur les principes des droits de l'homme est donnée aux éléments de la FOSSEPEL</li> <li>• Un forum d'échange sur les</li> </ul> </li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>2. 80%</li> <li>3. 100%</li> <li>4. 100%</li> <li>5. 0%</li> <li>6. 55%</li> <li>7. 100%</li> <li>8. 55%</li> <li>9. 100%</li> <li>10. 90%</li> <li>11. 100%</li> </ol> |
|--|---|--|

|  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les structures indépendantes de promotion et de protection des droits de l'homme</li> <li>Appui aux organisations de femmes et aux victimes de violences basées sur le genre</li> </ul> | <p>expériences de sécurisation des processus électoraux en Afrique est organisé</p> <p>8. Un mécanisme de monitoring des droits de l'homme pendant le processus électoral est mis en place et les membres bénéficient d'une formation</p> <p>9. Un plaidoyer est engagé par le bureau du haut commissariat aux droits de l'homme en partenariat avec le PNUD, pour la prise en compte de la CNIDH dans la nouvelle constitution</p> <p>10. Des projets de promotion et de protection des droits de l'homme sont soumis par les ONG locales et approuvés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un total de 12 projets a été soumis parmi lesquels 8 sont approuvés</li> </ul> <p>11. Une initiative d'assistance juridique et judiciaire des victimes de violences basées sur le genre est mise en place en collaboration avec les organisations locales. Le projet est mis en œuvre à Conakry et N'Zérékoré.</p> <p>12. Un partenaire local est sélectionné pour assurer la sensibilisation et la formation des victimes de violences sexuelles et du personnel judiciaire.</p> | <p>12. 80%</p> <p>13. 100%</p> <p>14. 90%</p> <p>15. 65%</p> <p>16. 15%</p> |
|--|--|---|

#### Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:

En dépit d'un climat politique fragile essentiellement dominé par la préparation du scrutin présidentiel, les activités essentielles du projet continuent. La fourniture de matériels de communication/transmission par le projet ainsi que l'organisation du forum sous-régional d'échanges d'expériences sur la sécurisation des processus électoraux en Afrique et la formation des éléments de la FOSSEPEL ont facilité la sécurisation du scrutin du 27 juin.

Durant la même période, le bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme a officiellement commencé ses travaux à la suite de l'accord signé entre le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme et les autorités gouvernementales guinéennes le 4 mai dernier. Dans le contexte de la transition, la priorité a été d'observer la situation des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral. Appuyé par une équipe électorale déployée par Genève, des formations de correspondants et de facilitateurs ont été organisées afin de créer un mécanisme de collecte d'informations sur l'ensemble du territoire. Le HCDH a contribué également à la formation et à la sensibilisation aux droits de l'homme de la FOSSEPEL.

Différents projets sont en cours de finalisation afin d'être mis en œuvre dès après les élections. Toutefois, la poursuite des activités est suspendue au contexte politique actuel.

